

*Initiatives ministérielles*

question de cette façon, Ainsi, en retirant sa participation, le gouvernement espère, selon moi, supprimer la menace de représailles dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Ne nous y trompons pas. Ces modifications tendent à harmoniser notre régime d'assurance-chômage avec celui des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et nous abandonnons ainsi un programme social extrêmement important, pour qu'il soit davantage compatible avec le régime américain, beaucoup moins bien structuré. N'ayons pas peur des mots.

[Français]

**M. Blackburn:** Monsieur le Président, je vais répondre à mon collègue en lui donnant des chiffres.

D'après diverses formules étatiques, aux États-Unis, les prestations correspondent à environ 50 p. 100 des gains. La prestation hebdomadaire de base minimale varie entre 5 \$ et 62 \$, tandis que les prestations hebdomadaires maximales varient de 95 \$ à 330 \$.

On m'informe que dans la moitié des États-Unis, elle est de 70 \$ ou plus, cela est la moyenne, tandis que chez nous, monsieur le Président, au Canada, les prestations équivalent à 60 p. 100 des gains assurables et le maximum hebdomadaire est de 318 \$.

Je pense que ces chiffres répondent de façon assez claire à mon collègue, à l'effet qu'il n'y a aucun parallèle à faire entre les deux. Et s'il veut prendre l'exemple des États-Unis, il se rendra compte qu'ils sont pas mal moins gâtés qu'au Canada. De plus, nous avons des bénéfices sociaux à l'intérieur de notre système, ce qu'ils n'ont pas aux États-Unis.

[Traduction]

**M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands — Canso):** Monsieur le Président, je constate qu'un climat de fatigue et de résignation pèse sur la Chambre pendant l'étude du projet de loi C-21 en troisième lecture. J'imagine que nous reflétons, dans une certaine mesure, l'état d'esprit des Canadiens aux prises avec les dures réalités de la vie en régime conservateur.

Les gens de ma région de l'Atlantique ont l'impression d'avoir été les victimes d'une offensive tous azimuts de la part du gouvernement contre des programmes qu'ils s'estimaient en droit de conserver. Songeons notamment à VIA Rail démantelée dernièrement dans la région de l'Atlantique et ailleurs au Canada. Bref, c'est la retraite sur tous les fronts en ce qui concerne les programmes de

développement régional. C'est la crise maintenant dans les pêches de l'Atlantique en dépit des dénégations du ministre des Pêches et des Océans qui prétend le contraire, alors que des mises à pied massives pourraient fort bien survenir dans ce secteur.

Voilà que le gouvernement présente ce projet de loi, cette mesure législative régressive contre l'avis des Canadiens. Il ne les a pas écoutés pendant les déplacements du comité à travers le pays en septembre dernier. Même si 157 mémoires sur 202 ont dénoncé ce projet de loi, même si les intervenants ont demandé au gouvernement de le retirer, ce dernier a fait la sourde oreille. Il voulait aller de l'avant envers et contre tous. Il ne voulait rien entendre de ces témoignages parce qu'il les avait déjà entendus. Il était décidé à ne plus rien écouter du tout.

On sentait que le gouvernement n'avait cure de ce que les Canadiens pouvaient penser du projet de loi C-21 et des hausses de taxes qui ont abouti finalement à cette terrible taxe sur les produits et services. La population considère que le gouvernement ne veut rien entendre. Non seulement il n'écoute ni le comité ni la Chambre ni les Canadiens, mais nous avons constaté dernièrement qu'il ne prêtait guère plus d'attention aux tribunaux.

[Français]

Monsieur le Président, cet après-midi, le mouvement Action Chômage a tenu une conférence de presse pour mettre la vérité sur la table sur une question que ce ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait niée, concernant l'application d'un règlement juridique de la Cour fédérale d'appel sur les prestations pour les vacances et séparations.

Il y a deux semaines, le 11 octobre, mon collègue, le député de Eglinton—Lawrence, avait demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou à la ministre d'État: Est-ce que son ministère allait appliquer le règlement pour les prestations aux personnes en vacance et pour les séparations, tel qu'ordonné par la Cour fédérale d'appel? Elle a dit: Oui, on va l'appliquer. On avait eu un désaccord, mais maintenant qu'on sait la manière dont on doit appliquer le règlement, on va l'appliquer. Ce règlement touche 100 millions de dollars de prestations. Aujourd'hui, on vient de savoir que le ministère n'avait pas appliqué ce règlement, en avait contourné l'application et maintenant, il introduit des règlements pour contourner cette application. C'est la manière dont fonctionne ce gouvernement. Elle nie, elle n'écoute pas les Canadiens, elle n'écoute pas les tribunaux, elle n'écoute pas les